



PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. NOUVELLE-BEAUCE
MUNICIPALITÉ DE FRAMPTON

AVIS PUBLIC – ASSEMBLÉE DE CONSULTATION

PROJET DE RÈGLEMENT 2023-07 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 05-2008 CONCERNANT UN RÈGLEMENT DE CONCORDANCE RELATIF À L'AJOUT DE DISPOSITIONS EN LIEN AVEC LES ACTIVITÉS AGROTOURISTIQUES ET LES CONTENEURS MARITIMES

PROJET DE RÈGLEMENT 2023-08 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 07-2008 CONCERNANT UN RÈGLEMENT DE CONCORDANCE RELATIF À L'AJOUT DE DISPOSITIONS EN LIEN AVEC LES ACTIVITÉS AGROTOURISTIQUES ET LES CONTENEURS MARITIMES

PROJET DE RÈGLEMENT 2023-09 RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE AU SCHÉMA RELATIF À L'AJOUT DE DISPOSITIONS EN LIEN AVEC LES ACTIVITÉS AGROTOURISTIQUES

PROJET DE RÈGLEMENT 2023-10 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 09-2008 CONCERNANT L'AJOUT DE DISPOSITIONS EN LIEN AVEC LES TARIFS DES PERMIS ET CERTIFICAT D'AUTORISATION

Aux personnes intéressées par ces projets de règlements.

Avis public est donné par la soussignée de ce qui suit :

Lors d'une réunion tenue le 20 mars 2023, le conseil municipal a adopté les projets de règlement suivants :

- Projet de règlement **2023-07** modifiant le règlement de construction 05-2008 concernant un règlement de concordance relatif à l'ajout de dispositions en lien avec les activités agrotouristiques et les conteneurs maritimes;
- Projet de règlement **2023-08** modifiant le règlement de zonage numéro 07-2008 concernant un règlement de concordance relatif à l'ajout de dispositions en lien avec les activités agrotouristiques et les conteneurs maritimes;
- Projet de règlement **2023-09** relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin d'assurer la concordance au schéma.
- Projet de règlement **2023-10** modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 09-2008 concernant l'ajout de disposition en lien avec les tarifs des permis et certificat d'autorisation.

Les dispositions contenues aux règlements 2023-07, 2023-08, 2023-09, 2023-10, ne sont pas susceptibles d'approbation par les personnes habiles à voter.

Une assemblée publique de consultation portant sur ces projets de règlements est prévue le **17 avril 2023 à 17h30**, dans la salle du conseil située au **107, rue Sainte-Anne, Frampton (QC), G0R 1M0**. Au cours de cette consultation, le maire ou son représentant expliquera les projets de règlement et les conséquences de leur entrée en vigueur. Les personnes et organismes qui désirent s'exprimer peuvent le faire de façon orale ou en déposant un mémoire.

Le texte de ces projets de règlement et l'illustration des zones concernées sont disponibles sur le site web de la Municipalité (<https://www.frampton.ca>). Une version papier est disponible sur demande au bureau de la soussignée

Donné à Frampton (Québec), ce **27 mars 2023**.


Cindy Paradis
Directrice générale et greffière-trésorière